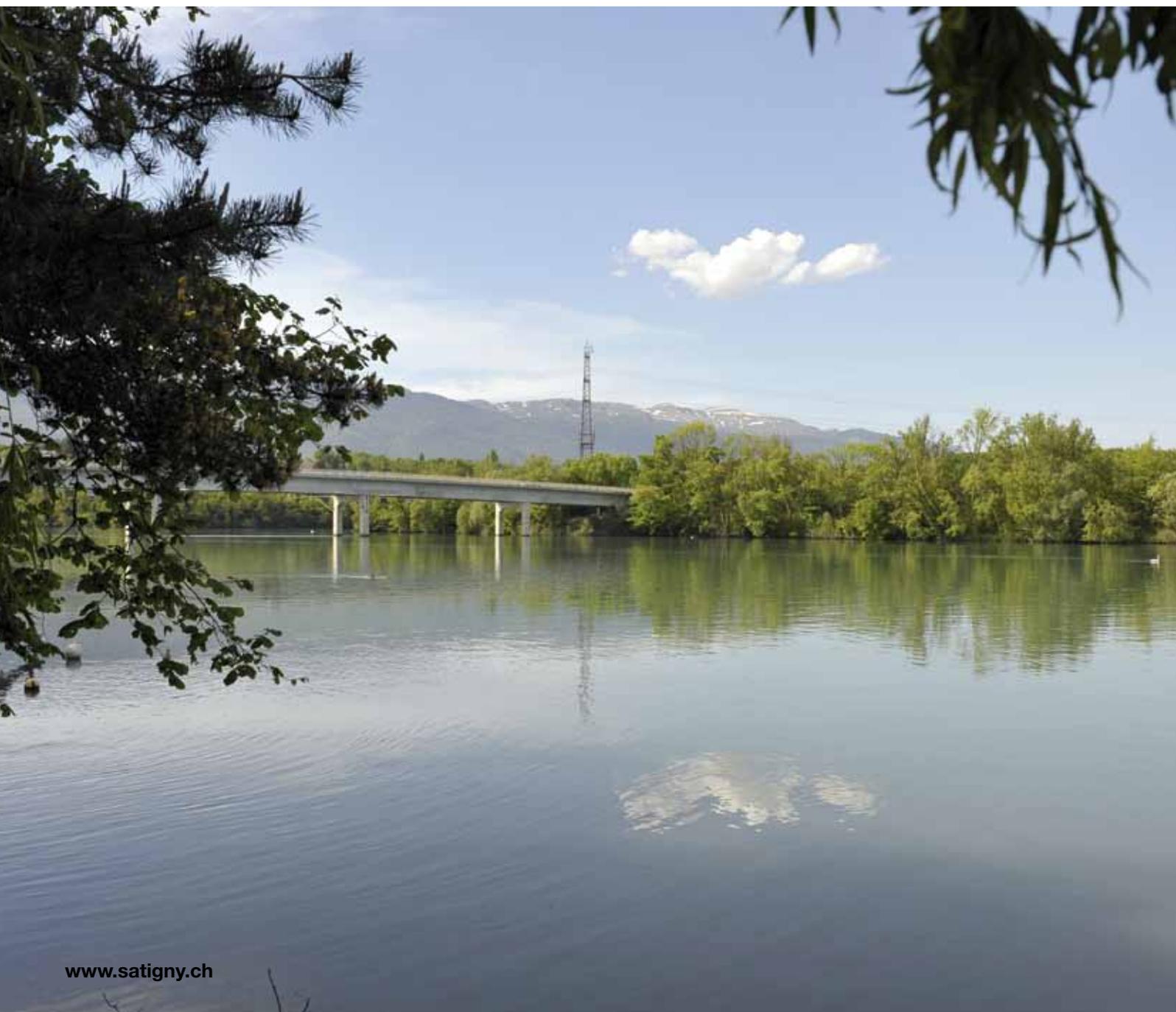


MARS 2011

satigny en clair

- > Edito : Le cycle des hannetons
- > Professionnalisation des mamans de jour
- > La place du Village s'anime le mardi matin

27



Des éco-conseils de proximité

- Qu'est-ce que le développement durable ?
- Que signifie ce label proposé lors de mes achats ?
- Comment réduire ma facture d'électricité ou de chauffage ?
- Puis-je profiter de subventions pour mes investissements ?
- Comment trouver des produits régionaux ?

L'éco-corner est une plate-forme d'information et de conseils gratuits en développement durable qui est à la disposition des particuliers et des petites entreprises. Il offre des réponses pratiques, concrètes et ciblées aux préoccupations de chacun(e) en matière d'environnement et de durabilité.

A l'éco-corner, vous avez à votre disposition de la documentation et des espaces interactifs. Des expositions thématiques et des activités sont régulièrement organisées.

Et pour économiser sur sa consommation électrique, participez à l'action «**Doubléco**» !

Cette action a pour but d'inciter les particuliers et indépendants à diminuer leur consommation d'électricité par

des éco-gestes simples. Pour récompenser cet engagement, une prime basée sur la diminution de la consommation annuelle réalisée sera versée aux clients énergétiquement économes. Elle viendra en déduction de la facture annuelle.

Par exemple, un client qui réduit de 100 francs sa facture d'électricité en un an, recevra une prime de 100 francs. Les économies sont alors doublées : une dépense évitée et une prime gagnée.

Intéressé(e)s ? Voici comment procéder :

Tout d'abord, il est indispensable de s'inscrire d'ici au 30 juin 2011 et c'est gratuit pour toutes et tous (particuliers et petites entreprises jusqu'à 30'000 kWh/an).

Transmettre votre nom, prénom, adresse et e-mail au :

Bureau-conseil de la région :
Eco-Corner
Av. de Vaudagne 1, 1217 Meyrin
022 777 70 68
info@eco-corner.ch
www.eco-corner.ch

Vie Politique

Séance du Conseil municipal

15 février 2011

Dans sa séance du 15 février 2011, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

- Approbation d'un crédit d'engagement extraordinaire de 985'000 F pour la réfection complète de la route de Champvigny et l'enterrement de la ligne aérienne, carrefour rampe de Chouilly - route de Champvigny.
- Acceptation d'un crédit d'étude de 192'000 F pour la réalisation de la Tour de Chouilly (ancien réservoir d'eau).

En outre, le Conseil municipal a voté les résolutions suivantes :

- Acceptation de la résolution no 7 «Pour une mise en valeur des produits agricoles de proximité»
- Acceptation de la résolution no 6 demandant un PLQ sur les parcelles de l'ancienne cave de Genève, uniquement en cas de rupture de dialogue constructif avec les propriétaires de ces parcelles.